M. MacNeil:

D. N'est-il pas vrai que la préférence accordée aux anciens combattants ne s'applique pas toujours à tous les anciens combattants qui devraient peut-être avoir l'occasion de se porter candidats puisque la position n'est pas annoncée publiquement?—R. Oui, je crois que cela est exact. Je ne crois pas que cette préférence ait avec le système du favoritisme politique les mêmes garanties que sous une commission constituée, car celle-ci doit rendre compte de tout ce qu'elle fait.

M. Tomlinson:

D. Un député ne doit-il pas rendre compte de ce qu'il fait?

M. O'Neill: Demandez-lui tout ce que vous voudrez à la Chambre et il doit vous répondre.

M. Tomlinson:

D. Dites oui ou non.—R. A la Chambre, on ne soumettra pas le député à un interrogatoire contradictoire et à des questions à n'en plus finir.

M. Fournier: Ses électeurs lui demanderont des comptes.

Le président: Ses électeurs lui demanderont des comptes et on peut exiger la production de toute sa correspondance.

Le témoin: C'est une guerre continuelle pour lui, je le comprends.

M. Fournier:

D. Il lui faut être très combatif?—R. Il doit être combatif et énergique; il lui faut être sur le qui-vivre et il doit être intelligent.

M. MacNeil:

D. N'est-il pas vrai, alors, que la nomination est plutôt basée sur des considérations politiques que sur le mérite?—R. Je ne crois pas qu'il y ait de doute à ce sujet. Je vous répondrai oui.

M. Fournier: Mais vous pouvez découvrir des hommes compétents dans les deux partis.

M. MacNeil:

D. N'est-il pas vrai qu'en suivant cette méthode, les anciens combattants qui sont nommés en dehors de la Commission du service civil perdent souvent, pour des raisons politiques, leur position lors d'un changement de gouvernement, et que, par conséquent, ils ne bénéficient pas de la préférence en toute sécurité?—R. Je sais que plusieurs ont été congédiés. Je ne suis pas au courant de la situation générale par tout le pays à ce sujet, mais je sais que plusieurs ont perdu leur position.

M. Tomlinson:

D. Ils dépendaient pourtant de la Commission du service civil, n'est-ce pas?

-R. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

D. Vous le pouvez certainement?—R. Ah! non, je ne le puis, et voici pourquoi. M. MacNeil me pose une question de portée générale sur l'insécurité dans laquelle se trouveraient les anciens combattants occupant des positions obtenues par favoritisme, advenant un changement de gouvernement. Afin que je puisse y répondre, il me faudrait réunir une foule de faits.

D. Mais vous dites qu'ils sont plus en sécurité en dépendant de la Com-

mission du service civil?—R. Je le crois.

D. En êtes-vous sûrs?-R. Oui, je le suis.

M. Boulanger: Ne vous rappelez-vous pas M. Sauvé?

M. MacNeil: Monsieur le président, je veux faire cette remarque: dans la circonscription que je représente, on a très peu à se plaindre des nominations